

**Contribution globale de André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin
Artois Picardie Maire de Saint-Venant**

Monsieur le Président, Je veux, par cette lettre, que vous lirez peut-être vous dire simplement, des collectivités, le mal être, face à la mise en dépendance systématique du premier outil réel de fiscalité écologique. Même si vous voulez toujours faire du nouveau, regardez d'abord le beau bilan des Agences de l'Eau et par de brillants énarques, ne vous laissez pas duper en vidant les Comités de Bassin de leur réalité. Voici donc le courrier que je souhaite porter à votre connaissance et décision éclairée.

"Les Comités de Bassin comme parlement multifonctionnel des citoyens et collectivités et les Agences de l'Eau comme structure dédiée à l'eau et la biodiversité par bassin constituent depuis 1964 un dispositif unique et efficient pour réduire les pollutions multiples et mettre en œuvre une politique désormais indispensable de protection et répartition de la ressource, de prévention globale au regard des dérèglements climatiques. Ce dispositif a été copié par l'Europe et de nombreux pays dans le monde ; il est en péril en France. En effet depuis 2018, l'Etat a amputé et s'est amputé des moyens réels d'atteindre ses objectifs, en créant le plafond mordant en vantant le motif vertueux d'une baisse de la pression fiscale qui ne s'est pas concrétisée, en instaurant des prélèvements abusifs sur les trésoreries faisant d'une partie des redevances un impôt supplémentaire déguisé, en réalisant des coupes insupportables dans les effectifs des Agences réduisant les capacités de gestion et d'ingénierie. Il faut noter que les redevances sont la seule fiscalité écologique effective et acceptée par les consommateurs d'eau. Cela se traduisait par un soutien aux investissements de 1.9 Milliards /année pour l'ensemble des Agences dont 75% pour les collectivités et 25% pour les agriculteurs, industriels et pays en voie de développement. Les ponctions de l'Etat représentent une baisse des investissements de 16% au détriment des usagers, des collectivités et de l'environnement. Il fallait prendre en compte les nouvelles missions des Agences relatives à la biodiversité et au soutien financier apporté au futur établissement regroupant l'AFB et l'ONCFS. Or, l'Etat, par les ponctions financières réalisées au détriment de la finalité des redevances et par l'ignorance de la mise en œuvre des conclusions du rapport du CGEDD de 2016 a réduit à néant tous les moyens réels de mise en œuvre de cette politique qu'il prétend promouvoir. Une telle situation conduit à surexposer la France au risque contentieux vis à vis de l'Europe tant pour l'évaluation de la Directive Cadre que pour la mise en œuvre des objectifs

auxquels nous adhérons : Natura 2000, réutilisation des eaux résiduaires urbaines, protection des zones humides et la réduction de l'utilisation des phytos. Enfin, la réduction des capacités d'action des Agences et, in fine, le non-respect des Comités de Bassin conduit à mettre les territoires en dépendance d'Etat et non en résilience, à restreindre la capacité d'appréhender les spécificités territoriales de gestion, à déstabiliser les politiques de contractualisation avec les partenaires locaux, à ignorer les particularités de gestion amont/aval et urbain/rural pour réduire les pressions et anticiper les conséquences néfastes au dérèglement climatique." Nous voulons croire que nous serons écoutés et entendus en portant cette belle ambition écologique. Elle s'inscrit dans le temps long de la relation de l'homme au monde, celle qui dit pour le Président le sens de l'avenir et non simplement la gestion du présent.